



**ANNEXE ANNUELLE A LA CONVENTION-CADRE DE  
PARTENARIAT  
pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité  
Communale  
  
COMMUNE DE FLOURENS / NATURE EN OCCITANIE**

Entre les soussignés :

La **Commune de Flourens** représentée par son Maire, Jean-Pierre Fouchou-Lapeyrade, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2021, désignée ci-après par le terme « La Commune »,

d'une part,

L'**association Nature En Occitanie**, dont le siège social est situé 14, rue de Tivoli à TOULOUSE, représentée par Marc Senouque, administrateur référent du pôle « animation territoriale »,

et ci-après désignées par le terme « L'association »

d'autre part.

Il a été exposé ce qui suit :

**PREAMBULE.**

En 2021, la Commune a sollicité Nature En Occitanie pour être accompagnée techniquement et administrativement pour mener à bien son souhait de candidater à l'Appel à projets de l'Office Français pour la Biodiversité « Atlas de la Biodiversité Communale ».

La commune de Flourens, lauréate de cet appel à projet en juillet 2021, a consolidé cette collaboration par la signature d'une convention cadre de partenariat avec l'association en date du 9 septembre 2021, engageant conjointement les deux parties pour la réalisation de cet ABC, jusqu'au 31/08/2023.

**Ceci étant exposé il est convenu ce qui suit :**

● **Article 1 : OBJET DE CETTE ANNEXE**

La présente annexe fixe, conformément à l'article VIII de la convention cadre de partenariat décrite en préambule, les conditions d'engagement annuelles des deux parties, c'est-à-dire le programme d'actions, le financement et les modalités de paiement de la subvention.

● **Article 2 : CONTENU PREVISIONNEL**

Responsable de l'action pour l'association : Lise Lecroq, Chargée d'étude en Animation Territoriale

Responsable de l'action pour la commune : Anne-Lise Camus, conseillère municipale déléguée à l'environnement

Le partenariat consiste pour l'année 2023 à :

	NEO			
	Chargé de mission (jours)	Chargé de mission (450 €/jr)	Bénévolat valorisé (jours)	Bénévolat valorisé (74€/jr)
<b>0 - Accompagnement et appui conseil à la mise en œuvre de l'ABC</b>				
Accompagnement, appui conseil technique, co- coordination du projet, assistance et visites techniques	3	1350	0	0
Comité de pilotage et comité de suivis / an	3	1350	0	0
recrutement d'un stagiaire de M2 pendant 6 mois				
Gestion de projet, coordination équipe	1	450	0	0
sous-total action 0	7	3150	0	0
<b>1 - Inventaire de la biodiversité</b>				
Synthese et analyse données disponibles	0	0	0	0

Inventaire des habitats naturels et semi-naturels (inclus la préparation de terrain, la réalisation des inventaires et la rédaction des résultats) pour la cartographie des habitats	4	1800	0	0
Inventaires faunistiques et floristiques (inclus la préparation de terrain, la réalisation des inventaires et la rédaction des résultats)	0	0	7	518
Inventaires prévus				
Animation/intégration/corrections des données de l'inventaire citoyen	1	450	5	370
sous-total action 1	5	2250	12	888
<b>2 - Cartographie/ Diagnostic / analyse</b>				
Définition des enjeux écologiques par espèce et par milieu (naturalistes)	4	1800	2	148
Cartographie des habitats naturels et semi naturels (géomaticien)	1	450	0	0
Cartographie des enjeux (géomaticien) et cartographie TVB	4	1800	0	0
Synthèse et rédaction de fiches actions (préconisations de gestion)	3	1350	2	148
Rédaction rapport bilan	3	1350	2	148
<b>Outil de restitution en ligne = site <a href="http://abc.naturefrance.fr">http://abc.naturefrance.fr</a></b>	0,5	225		

sous-total action 2	15,5	6975	6	444
<b>3 - Animation</b>				
<b><i>Accompagnement technique et sensibilisation</i></b>				
Soirée publique de présentation (ou uniquement auprès des élus) puis de restitution du projet d'ABC	1,5	675	3	222
Accompagnement et suivi des actions des services techniques (PLUiH)	1	450	0	0
<b><i>Animations</i></b>				
Interventions information/sensibilisation avec l'école / ALAE	4	1800	0	0
Mise en place d'un inventaire participatif à destination des habitants (ciblé sur une espèce/un groupe d'espèces)	0,5	225	5	370
Sorties nature (Nuit de la chouette, Nuit Chiro, Fréq. grenouille...), loto de la biodiversité	1,5	675	2	148
<b><i>Communication</i></b>				
Communication générale (réseaux sociaux, articles de presse, revue de presse, dossiers de presse)	1	450	3	222
sous-total action 3	9,5	4275	16	1184

<b>Total</b>	37	16650	31	2 294
--------------	----	-------	----	-------

### ● **Article 3 – DELAI ET CALENDRIER**

Les parties s'engagent à respecter les délais de réalisation de chacune des étapes du projet auxquelles elle est associée :

Janvier à avril 2023 :

- Accompagnement des élus
- Animations nature
- Participation à un comité de pilotage
- Animations auprès des scolaires
- Mise en place d'un inventaire participatif : fiche espèce

Mai à juillet 2023 :

- Animations auprès des scolaires
- Définitions des enjeux écologiques et des préconisations de gestion
- Cartographies des habitats naturels et semi-naturels
- Cartographie des enjeux
- Rédaction du rapport final
- Participation à un comité de pilotage
- Soirée publique de restitution des résultats

● **Article 4 : FINANCEMENT**

La commune de Flourens contribue financièrement pour un montant de ***Seize mille six-cent cinquante euros TTC (16 650 €)***. **Montant estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention annuelle**, correspondant à un forfait 450 € par journée d'accompagnement par un chargé de mission (37 jours). La partie de bénévolat valorisé apporté par l'association correspond à 74 € par journée d'accompagnement (31 jours), soit ici 2 294€.

<b>PRODUITS</b>	<b>€ (TTC)</b>
Bénévolat valorisé	2 294 €
<b>Subvention sollicitée par NEO dans le cadre de la convention de partenariat avec la Commune de Flourens</b>	<b>16 650 €</b>
<b>TOTAL POUR L'ANNEE 2023</b>	<b>18 944 €</b>

### ● **Article 5 – MODALITE DE PAIEMENT**

La commune de Flourens procédera au versement :

- 2 000€ à la suite de la signature de la convention
- Le solde (14 650€) lors de la réception de la subvention de l'OFB par la commune

### ● **Article 6 - COMMUNICATION**

Lors des événements ou des publications rassemblant l'association et la commune, ces dernières s'engagent réciproquement à citer ce partenariat et à faire figurer leurs logos sur les documents de communication.

### **Article 7 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente annexe à la convention est conclue pour l'année 2023.

Fait le 16/03/2023,

Monsieur Jean-Pierre Fouchou-Lapeyrade  
Maire de la commune Flourens

Marc Senouque,  
administrateur référent du pôle  
"animation territoriale" à  
Nature En Occitanie